Solicitor General Canada
Ministry Secretariat
Solliciteur général Canada
Secrétariat du Ministère
Canada

CANADIAN URBAN VICTIMIZATION SURVEY

Multiple Victimization

Bulletin 10

Final Issue

MULTIPLE VICTIMIZATION

This is the tenth and final issue in a series of Bulletins based on the findings of the 1982 Canadian Urban Victimization Survey (see Appendix I for details of the survey). This Bulletin addresses cases in which respondents to the survey recalled more than one event causing criminal victimization.

Crime is, in fact, a relatively rare event among the Canadian population. Citizens who experience multiple incidents of victimization are those for whom victimization is least likely to be explained by random chance. The experience of these victims suggests that some households and individuals possess certain characteristics which increase risk of victimization. More so than one-time victims, multiple victimization cases demonstrate the key characteristics, circumstances and situations which relate to increased risk of victimization. As well, the consequences of multiple victimization may be serious indeed. The lives of those frequently or chronically affected by crime may be fundamentally different from those of the one-time or non-victim.

Multiple victimization presents a range of complex problems for the accurate measurement of the volume, risk and distribution of criminal victimization. Special attention to the multiple victimization phenomenon, in addition to addressing these issues, may yield potentially important findings for those involved in victim service delivery. A more thorough understanding of the complexity of the multiple victimization experience will contribute significantly to the development of effective crime prevention policies and programs.

Measuring Risk of Victimization

Victimization surveys gather information about the personal characteristics of victims and non-victims of crime as well as other information about victimization incidents. The responses of the sample population interviewed for the Canadian Urban Victimization Survey are used as the basis of estimates for the general urban population. The data from survey respondents in each of the seven urban areas were weighted to represent households in relation to their experience with selected forms of household property crime, and to represent individuals in relation to their experience with selected forms of personal crime.

The victimization experience recounted by a respondent in the CUVS is recorded in terms of one or more discrete incidents classified according to eight selected categories of crime: sexual assault, robbery, assault, break and enter, motor vehicle theft, theft of household property, theft of personal property and vandalism (see Appendix 2 for definitions of offences). An event involving the commission of several different criminal acts is classified according to the most serious component of the event. If a respondent had been the victim of five or more very similar incidents, but is unable to recall the details of each, a "series" incident is counted and the respondent reports on the most recent incident in the series.

The measurement of victimization levels in the population can be expressed as a rate of the number of incidents per thousand population. The first column in Table 1 shows the results of this calculation for personal crime incidents per thousand persons aged 16 and older and for household crime incidents per thousand households. This statistic may be very useful in assessing the volume of selected crime victimization in urban Canadian society, but it does not accurately describe the prevalence of victimized persons or households in the population.

The risk of being a victim of crime is the result of the computation shown in the second column in Table 1 where the number of victimized persons per thousand and the number of victimized households per thousand are shown. This "victimization rate" presents quite a different picture of the extent of criminal victimization. While there were 141 incidents of personal crime victimization per thousand persons in 1981, there were only 115 victims of personal crime per thousand persons.

The lower values for victimization rates as compared to incident rates reflect multiple counting of survey respondents who were victims of a

criminal incident on more than one occasion. However, the victimization rates distinguish between victims and non-victims in the population only and do not show the differential frequency of victimization among victims. Figure 1 presents a breakdown of households and persons aged 16 and older, showing the proportion of those who had not been victimized during the survey year, those who were victimized once, and victims of more than one non-series incident or at least one series incident. More than one-quarter of all households were victimized by household property crime, and, of these, one-third experienced more than one incident of victimization during the survey reference year. Of all individuals aged 16 and older, 12% were victims of personal crime, and one-quarter of these victims experienced more than one incident.

FIGURE 1

HOUSEHOLD VICTIMIZATION

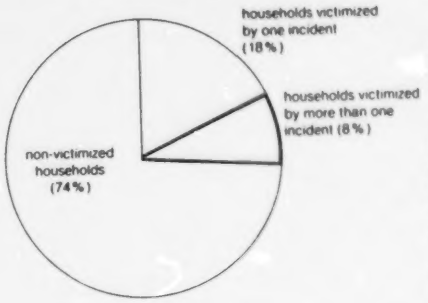
households victimized by one incident (18%)
households victimized by more than one incident (8%)
non-victimized households (74%)

PERSONAL VICTIMIZATION

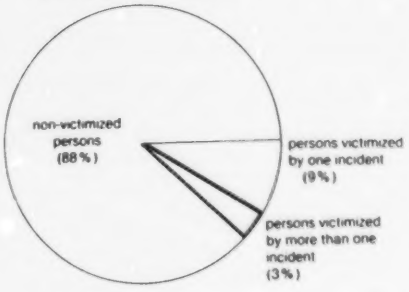

Table 1

Alternative Measures of Crime Victimization — Seven Cities

Type of Personal Incident	Incidents[1] per 1,000 Persons 16 and Older	Victimized Persons per 1,000 Persons 16 and Older
Theft of Personal Property	70	63
Assault	57	53
Robbery	10	10
Sexual Assault	4	3
Total Personal Offences	141	115

Type of Household Incident	Incidents[1] per 1,000 Households	Victimized Households per 1,000 Households
Theft of Household Property	172	140
Break and Enter	94	80
Vandalism	88	75
Motor Vehicle Theft	17	15
Total Household Offences	369	256

[1] Series incident is counted as one.

Multiple Household Victimization

Households which experienced more than one incident of household crime may have been subject to several events of the same type of criminal victimization, or a number of events characterized by quite different types of crime. Multiple victimization may thus be described as "repeat victimization", "cross-crime victimization", or a combination of both.

Repeat Victimization: Table 2 compares household victimization rates with rates of multiple victimization. These figures reveal that in all cases, the risk of at least one repeat victimization was considerably higher among victimized households than was the overall risk of victimization among all households. For example, while 14% of all households experienced at least one incident of household theft, nearly 19% of all households theft victims experienced at least one other incident of household theft. This suggests that some households have particular characteristics that increase their vulnerability to certain types of victimization. No doubt the rate of repeat victimization would be higher if the survey reference period were longer than twelve months.

This risk of repeat victimization increases as the probability of victimization in general decreases. For example, the rate of repeat victimization was 40% higher than the general victimization rate for the relatively common crime of household theft; the repeat rate for the much less frequent offence of motor vehicle theft, on the other hand, was five times greater than the rate experienced by the overall population.

Cross-Crime Victimization: Households experiencing multiple victimization may be subject to more than one type of property crime. Table 3 presents the likelihood of having been victimized at least once by other types of household crime for the victim groups of each of the household offences.[1]

[1] These statistics do not imply a sequence of victimization: the incidents involving different types of offences may have occurred in the household at any time during the twelve month reference period separated by varying time intervals. These incidents are based on separate and discrete events and do not include component elements of any one incident.

Table 2

Likelihood of Repeat Victimization of Household Offences Seven Cities

Type of Household Incident	Victimization Rate Per 1,000 Households	Rate Per 1,000 Households Victimized More Than Once by This Offence
Theft of Household Property	140	189
Break and Enter	80	146
Vandalism	75	144
Motor Vehicle Theft	15	75

Table 3

Likelihood of Cross-Crime Victimization of Household Offences Rates per 1,000 Households

Type of Household Incident	All Households	Households Also Victimized by: Theft of Household Property	Break and Enter	Vandalism	Motor Vehicle Theft
Theft of Household Property	140	—	241	286	296
Break and Enter	80	137	—	138	174
Vandalism	75	154	131	—	159
Motor Vehicle Theft	15	33	34	33	—

In every case, households victimized by a particular crime were more likely than were households in general to have also experienced victimization of other types of crime. Among the most marked examples in particular is the greater likelihood of all household crimes among households which also experienced motor vehicle theft. For motor vehicle theft victims, the likelihood of a second household victimization of any type was approximately double the likelihood of victimization among all households in the population.

As might be expected, the most frequent "also occurring" crime type among victims of break and enter, vandalism or motor vehicle theft was household theft, just as it was found to be most common among all households. Conversely, among all cross-crime combinations, motor vehicle theft was the least frequent.

Consistent with the patterns shown for repeat victimization, the smaller victim groups representing the less common crimes tend to include greater proportions of multiple victims. Among motor vehicle theft victims, the likelihood of cross-crime victimization was higher than for any of the other victim groups. This suggests that the incidence of less common crimes are not uniquely targeted, isolated experiences of otherwise victimization-free households as much as they may be less frequent experiences of generally more highly victimized households.

Multiple Personal Crime Victimization

The occurrence of multiple victimization with respect to personal crimes can be illustrated in a similar fashion. Many patterns of multiple victimization shown to occur among households are reflected in the experience of individuals who were victims of personal crimes.

Repeat Victimization: Although personal crimes were far less prevalent than household crimes, like the pattern shown for household offences, repeat victimization for victims of personal offences was higher than was victimization in the population in general. Table 4 compares the likelihood of having been the victim of a personal crime to the likelihood of having been victimized more than once among victims of each type of personal crime.

As with household victimization, the less frequent the particular crime type, the greater the factor by which repeat victimization exceeded the general victimization rate. While victims of personal theft were nearly twice as likely to be victimized at least once more by personal theft than was the total population, the occurrence of repeat victimization was more dramatic for the personal violent offences of assault, robbery and sexual assault. The increased likelihood of repeat victimization was four times greater for victims of assault, nine times greater for robbery victims, and perhaps as high as thirty-five times higher for sexual assault victims than was the overall likelihood of being a victim in the general population.

The fact that rates of repeat victimization were so much higher than the general probabilities for these violent offences implies that there are significant factors at play which put certain individuals at risk for repeat victimization. Despite the relative rarity of violent crime in society at large, such relatively high levels of multiple victimization deserve special attention by practitioners and policy makers concerned with crime prevention and victims of violent crime.

Cross-Crime Victimization: As with household crime, many victims of personal crime were also victims of at least one incident of a different type of personal crime during the twelve month reference period. Table 5 presents the likelihood of each victim group also being the victim of other personal crimes. Rates for the overall population are given for comparison.

This table shows that victims of personal crimes were more likely to have been victims of at least one other personal offence than was the general population. For example, while only 5% of all persons were victims of assault, over 30% of robbery victims were also victims of assault.

Generally speaking, the increased likelihood of cross-crime victimization

Table 4

Likelihood of Repeat Victimization of Personal Offences Seven Cities

Type of Personal Incident	Victimization Rate per 1,000 Persons 16 and Older	Rate per 1,000 Persons Victimized More Than Once by This Offence
Theft of Personal Property	63	115
Assault	53	212
Robbery	10	90
Sexual Assault	3	105*

* The actual count was low (11 to 20), therefore caution should be exercised when interpreting this rate.

Table 5

Likelihood of Cross-Crime Victimization of Personal Offences Rates per 1,000 Population 16 and Older

Type of Personal Incident	All Persons 16 and Older	Persons Also Victimized by: Theft of Personal Property	Assault	Robbery	Sexual Assault
Theft of Personal Property	63	—	167	194	231
Assault	53	140	—	307	234
Robbery	10	31	58	—	77*
Sexual Assault	3	13	15	30*	—

* The actual count was low (11 to 20), therefore caution should be exercised when interpreting this rate.

for personal crime victims over the general population are many times greater than was the case for household cross-crime victimization. While no household crime victim group experienced a cross-crime rate greater than two and one-half times the general victimization rate, every personal crime victim group exceeds two and one-half the general victimization rate for each of the other personal crime types.

The proportion of the victim group which experienced more than one type of personal crime victimization tends to increase with the seriousness of the offence. Sexual assault is considered to be the most serious, and is the least common, of the personal offences included in the survey. Among the relatively small number of sexual assault victims, 23% were also victims of personal theft (almost four times the general probability) and 23% were also victims of non-sexual assault (almost five times the general probability). Rates of robbery victimization among sexual assault victims may be greater than seven times the rate of robbery among the overall population.

This pattern of cross-crime victimization among victims of personal crimes supports the observations made about cross-crime victimization among household crime victims. The incidence of certain crimes, particularly the more serious violent crimes, may not be isolated experiences of otherwise victimization-free individuals so much as less frequent experiences of a few, highly victimized persons.

Multiple Assault Victimization

Assault is one offence for which the CUVS has captured adequate numbers of multiple victimization cases to explore the distinguishing characteristics of persons who experience repeated victimizations and the victimization incidents they experience. Over 5% of all individuals were victims of assault, and 21% of these victims experienced more than one such incident. These multiple assault victims accounted for 60% of all assault victimizations when each incident in a series is counted separately. Series incidents alone, experienced by 6% of all assault victims, accounted for 39% of all assault incidents when each incident is counted separately.

Commonly held beliefs about assault victimization are confirmed by the CUVS data, particularly with respect to victim occupation. Law enforcement officers and others protecting public order and safety may face assault as a component of their job responsibilities. Although less than 1% of all respondents were employed (or looking for work and most recently employed) in protective services, persons in these occupations accounted for 2% of all single assault victims and 7% of all multiple assault victims. Eighteen percent of these individuals had been victimized by assault during the twelve month reference period (more than 3 times the rate of assault for the general population) and 10% reported more than one victimization incident.

Domestic violence is an area of particular concern to the criminal justice community and the public. It is commonly characterized by repeated victimization, or by a continuing condition of victimization eventually classified as a series incident. For this analysis, domestic assault is defined as those cases where the victim's assailant was a spouse, ex-spouse or other relative. Less than 4% of single non-series assault victims described the assailant as a spouse, ex-spouse or other relative; among victims of multiple assault, 10% were victims of assault by a relative.

The frequency distributions of multiple assault incidents among victims of domestic assault and victims of non-domestic assault are shown in Table 6, counting series incidents separately. One-third of domestic assault victims compared to one in five victims of other assaults experienced multiple incidents.

Table 6

Frequency of Assault Victimization — Seven Cities

Number of Assaults[1]	Non-Domestic Assault Victims	Domestic Assault Victims	
		Domestic Assault Only	Additional Non-Domestic Assault
	Percent		
1	80	66	10
2-5	16	20	6
6 or more	4	15	
Total	100	100	16[2]

[1] Each incident within a series is counted separately.
[2] Proportion of all domestic assault victims who also reported incidents of non-domestic assault.

Table 7

Age and Marital Status of Assault Victims — Seven Cities

	Non-Domestic Assault Victims				Domestic Assault Victims		
	Males		Females				
Age of Victim	Single	Multiple	Single	Multiple	Single	Multiple[1]	Total
			Percent				
16-17	11	8	10	11	**	**	**
18-20	18	23	25	22	**	**	13*
21-24	22	26	19	24	8*	13*	10
25-29	20	19	15	16	25	16*	22
30-39	16	18	17	14	35	33	35
40-49	7	4	7	9*	10*	**	10*
50 and older	7	2*	7	**	**	**	**
Total	100	100	100	100	100	100	100
Marital Status							
Single	62	66	55	55	27	19*	24
Married	32	28	32	26	29	34*	31
Separated	3	3*	4	5*	30	32	30
Divorced	2	3	7	13	13	16*	14
Total	100	100	100	100	100	100	100

[1] At least one multiple victimization incident involved domestic assault.
* The actual count was low (11-20), therefore caution should be exercised when interpreting this proportion.
** The actual count was too low to make statistically reliable estimates.

CUVS data support the popular concept of domestic violence which casts women as the target of repeated assault by a family member. Thirty-seven percent of all assault victims and 35% of multiple assault victims were women. However, in assaults involving family members, the proportion who were women jumps to 77% of the total: 90% of assaults between spouses, 80% of assaults between ex-spouses and 55% of assaults involving other relatives. Women accounted for virtually all victims who experienced multiple incidents of domestic assault.

Victims of domestic violence are often portrayed as housewives with little contact outside the home. According to the CUVS, however, homemakers do not, in fact, make up the largest portion of domestic assault victims. Only one-fifth of female victims of single incidents of domestic assault and one-quarter of female victims of multiple domestic assault were homemakers. Nearly 60% of the single and one-half of the multiple female domestic assault victims were employed outside the home. The remainder were students, unemployed or retired.

The demographic characteristics of age and marital status shown in Table 7 illustrate further differences between domestic and non-domestic assault victims. Although analysis is restricted somewhat by the small numbers of domestic violence cases even if male and female victims are combined, some patterns are apparent. There is far more distinction between domestic and non-domestic assault victims than between single and multiple assault victims. Non-domestic assault victims largely range in age from eighteen through thirty-nine years, whether male or female, single or multiple victims. Domestic assault victims tended to be older: 35% were in their thirties, 22% were between 25 and 29, and relatively few victims were under the age of twenty-five.

Over 60% of male and 55% of female victims of non-domestic assault were single. In marked contrast, six in ten domestic assault victims were either married or separated in equal proportions, and one-quarter were single. Victims of one-time domestic assault were more likely than victims of multiple domestic assault to describe their marital status as single.

Characteristics of assault incidents, such as location, percent reported to the police and injury to the victim, fur-

ther demonstrate the differences between domestic and non-domestic assault. Table 8 shows the location in which assault incidents occurred. A majority of non-domestic assault incidents committed by strangers to the victim occurred in a public place; few occurred in a residence. The largest proportion of non-domestic assaults involving acquaintances also occurred in public places but were more likely than assaults involving strangers to occur in a residence.

Domestic assault was far more likely than either assault by a stranger or an acquaintance to have occurred in a private residence. Over one-half (56%) of the single incidents of domestic assault were committed in the victim's residence, and 23% were committed in another private residence. Fully 86% of victims of multiple domestic assault were assaulted in their own residence and a further 7% were assaulted in the residence of someone else.

Assault incidents which occurred in the victim's residence were more likely than assaults occurring in other locations to be reported to the police (Table 9). Single domestic assault incidents were also more likely to be reported to police than were multiple domestic assaults.

Table 8

Location of Assault Incidents — Seven Cities

	Non-Domestic Assault Victims		Domestic Assault Victims	
Location	**Stranger**	**Acquaintance**	**Single**	**Multiple[1]**
		Percent		
Own Residence	4	17	56	86
Other Residence	6	19	23	7*
Bar/Pub	11	8	—	—
Work	11	15	6	—
Other Public Place	54	28	11	**
Total	100	100	100	100

A series incident is counted once but is listed as a multiple assault incident.
[1] Only domestic assault incidents are included. A victim of multiple domestic assault must have experienced at least one series incident or more than one non-series incident committed by a relative or marital partner of the victim.
* The actual count was low (11-20), therefore caution should be exercised when interpreting this proportion.
** The actual count was too low to make statistically reliable estimates.

Approximately one-half (48%) of non-domestic assault incidents resulted in physical injury to the victim (Table 10). In the case of domestic assault, 65% of one-time victims and 83% of victims who experienced multiple assault victimizations during the year were injured. Medical treatment was required as a result of only one in seven non-domestic assaults, while victims received medical treatment for one in four one-time domestic assaults and more than one in three incidents of multiple domestic assault.

Table 9

Proportion of Assault Incidents Reported to Police by Location — Seven Cities

	Non-Domestic Assault Victims		Domestic Assault Victims	
Location	**Stranger**	**Acquaintance**	**Single**	**Multiple[1]**
		Percent		
Own Residence	74	45	51	38
Other Residence	54	43	21	**
Bar/Pub	20	20	**	**
Work	57	33	**	**
Other Public Place	32	35	**	**
Total	37	37	40	34

A series incident is counted once but is listed as a multiple assault incident.
[1] Only domestic assault incidents are included. A victim of multiple domestic assault must have experienced at least one series incident or more than one non-series incident committed by a relative or marital partner of the victim.
* The actual count was low (11-20), therefore caution should be exercised when interpreting this proportion.
** The actual count was too low to make statistically reliable estimates.

Despite the greater danger to victims of domestic assault, these incidents were not more likely to be reported to the police. Moreover, the reasons given by victims for failing to report the incident to the police were quite different for domestic and non-domestic assault incidents (Table 11). While one-quarter of non-domestic assault incidents were considered by the victim to be a personal matter, this reason was given by 54% of single domestic assault victims and 59% of multiple domestic assault victims. While victims of non-domestic assault most often claimed that the incident was too minor to be reported to the police (64%), domestic assault victims cited this reason with less than half that frequency.

Fear of revenge by the offender was cited as a reason for failing to report the incident to police in 10% of non-domestic assaults, 22% of single domestic assault incidents and 52% of

Table 10

Injury Sustained in Assault Incidents — Seven Cities

Injury	Non-Domestic Assault Assault Victims	Domestic Assault Victims	
		Single	Multiple[1]
		Percent	
No injury	52	34	17*
Injury, no medical treatment	34	42	48
Injury, medical treatment	14	23	35

A series incident is counted once but is listed as a multiple assault incident.
[1] Only domestic assault incidents are included.
* The actual count was low (11 to 20), therefore caution should be exercised when interpreting this proportion.

Table 11

Reasons for not Reporting to the Police — Seven Cities

Reason	Non-Domestic Assault Victims	Domestic Assault Victims	
		Single	Multiple[1]
		Percent	
Too minor	64	30	31
Police couldn't do anything about it	52	41	46
Nothing taken	29	10	17*
Personal matter	27	54	59
Inconvenient	26	**	**
Protect offender	14	42	39
Negative attitude of police or courts	12	10*	17
Fear of revenge	10	22	52
Reported to other official	7	**	**

Columns do not add to 100% because more than one reason could be given. A series incident is counted once but is listed as a multiple assault incident.
[1] Only domestic assault incidents are included.
* The actual count was low (11 to 20), therefore caution should be exercised when interpreting this proportion.
** The actual count was too low to make statistically reliable estimates.

incidents of multiple domestic assault. Victims of domestic violence were also more likely than victims of other assaults to want to protect the offender from the police. This reason was given in 42% of single domestic incidents, 39% of multiple domestic incidents and 14% of other assaults.

Although far less frequently mentioned, incidents of multiple domestic assault were more likely not to have been reported to police because of negative attitudes on the part of the police and the courts than was the case for the other categories of assault. This, along with the common feeling among victims that the police couldn't do anything about the situation, highlights the perceived lack of an effective criminal justice response to the problem of domestic violence.

To summarize the findings on assault victimization:

- Victims of non-domestic assault tended to be young unemployed males who were assaulted or threatened in a public place and who suffered no injury. The incident was not reported to the police because it was felt to be too minor or because the police wouldn't be able to do anything about it.
- Domestic assault victims, particularly victims of multiple incidents, tended to be married or separated women in their thirties who worked outside the home, were assaulted in their own homes and suffered injury. Even so, many incidents were not reported to the police because it was felt to be a personal matter and because victims were sufficiently threatened by the assailant into not reporting.

The differences shown between these victimization experiences underscore the need to consider very different responses to the various groups of assault victims. Further investigation of the distinguishing characteristics of single and multiple victimization for other types of crimes may expose equally important, but less commonly understood, distinctions among victims which will assist in developing programs to prevent crime and assist victims.

Summary and Conclusions

The multiple victimization experience is the result of having been victimized by more than one incident of crime,

whether it be an incident of the same type or another offence type. One-third of all victims of household offences recalled multiple incidents of victimization by household property crime. One-quarter of all individual victims of personal crime experienced more than one such incident during the twelve month reference period.

The Canadian Urban Victimization Survey demonstrates that households and persons victimized by crime have a greater chance of experiencing a repeat of the same type of incident than is the case for the general population. Repeat victimization was the most pronounced among households and persons who experienced the least common and, in the case of personal offences, the most serious type of offence.

Cross-crime victimization was also more likely to occur among victims of crime for every type of household and personal offence than would be expected for the general population. This increased risk of victimization was more prominent among personal crime victim groups than among household crime victim groups.

A comparison between domestic and non-domestic assault victims demonstrates the very different nature of these two types of assault. The dissimilarities apparent with respect to victims and incidents reveal that the circumstances and consequences of domestic and non-domestic assault may often be no more similar than for any other two personal offence types.

The phenomenon of multiple victimization presents a significant challenge to the development of policies and programs to address the prevention of chronic crime victimization and the needs of this victim population. Through repeat and cross-crime victimization, a relatively small number of victims experience a disproportionate level of crime victimization.

This concentration of victimization provides an opportunity for crime prevention strategies to focus limited resources on a relatively small but highly victimized population. A reasonable level of effectiveness of such programs for the few, highly victimized members of the population could have a comparatively large impact on the causes and consequences of crime victimization on some sectors of Canadian society.

The End of a Series

This is the final Bulletin in this series based on the findings of the Canadian Urban Victimization Survey.

Victimization surveys are designed to complement "official" crime data derived from police and court reports. As such, the CUVS has provided us with a different perspective on the complex nature and consequences of crime than has been possible from more traditional sources. This perspective has helped Canadians to come to a clearer understanding of the differential risk of crime victimization, the extent to which victims report certain crimes to the police, the physical, emotional and financial impact of victimization, and public perceptions of crime and the criminal justice system. It is the hope of this Ministry that this new awareness has enhanced, and will continue to enhance, the efforts of police, governments and victim support groups to provide fair and effective treatment to victims of crime.

The Canadian Urban Victimization Survey Bulletin Series:

Bulletin 1	Victims of Crime
Bulletin 2	Reported and Unreported Crimes
Bulletin 3	Crime Prevention: Awareness and Practice
Bulletin 4	Female Victims of Crime
Bulletin 5	Cost of Crime to Victims
Bulletin 6	Criminal Victimization of Elderly Canadians
Bulletin 7	Household Property Crimes
Bulletin 8	Patterns in Violent Crime
Bulletin 9	Patterns in Property Crime
Bulletin 10	Multiple Victimization

Appendix I

About the Canadian Urban Victimization Survey

Early in 1982 the Ministry of the Solicitor General, with the assistance of Statistics Canada, conducted a victimization survey in seven major urban centres: Greater Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montreal, Halifax-Dartmouth and St. John's. A random sample of 61,000 residents 16 years of age or older was asked about their perceptions of crime and the criminal justice system, their experience with certain crimes, and the impact which criminal victimization may have had upon them.

Because of the relatively low incidence in any one year of some types of crimes included in the survey, very large samples are required to ensure that enough cases are "caught" to be statistically representative of all actual cases in the community under study. Sample sizes ranged from 6,910 in one city to 9,563 in another, with more than 61,000 telephone interviews completed by Statistics Canada interviewers overall. Telephone interviews were used because the cost of interviewing in person for such a large survey was prohibitive. Careful pretests in Edmonton, Hamilton and Greater Vancouver had proven that reliable data could be obtained through telephone interviews.

To maximize reliability of recall, respondents were asked to report on only those incidents which had occurred between January 1 and December 31, 1981. On the basis of these interviews, statistical estimates were made for the general population 16 and over in the seven cities. These statistically derived estimates for the population are used throughout this bulletin.

Victimization surveys can provide information about most, but not all types of crimes that are of major concern to the general public. Crimes such as murder or kidnapping cannot be uncovered using survey techniques, and were therefore excluded. "Victimless" crimes and crimes committed against commercial establishments were also excluded from this survey.

The eight categories of crimes included in the survey are: sexual assault, robbery, assault, break and enter, motor vehicle theft, theft of household property, theft of personal property and vandalism.

Appendix II

Definitions and Limitations

The eight categories of crimes included in the survey are: sexual assault, robbery, assault, break and enter, motor vehicle theft, theft of household property, theft of personal property and vandalism. These offences are ranked in descending order of seriousness.

1. Sexual assault includes rape, attempted rape, molesting and attempted molestation, and is considered the most serious crime.
2. Robbery occurs if something is taken and the offender has a weapon or there is a threat or an attack. The presence of a weapon is assumed to imply a threat. Attempted robberies are also included in this offence category.
3. Assault involves the presence of a weapon or an attack or threat. Assault incidents may range from face-to-face verbal threats to an attack resulting in extensive injuries.
4. Break and enter occurs if a dwelling is entered by someone who has no right to be there. "No right to be there" differentiates, for example, between a workman who is in dwelling with the permission of the owner and steals something, and someone illegally entering the dwelling to take property. The latter would be classified as a break and enter as are attempts to enter a dwelling if there is some evidence of force or knowledge of how the person tried to get in.
5. Motor vehicle theft involves the theft or attempted theft of a car, truck, van, motorcycle or other motor vehicle.
6. Theft or attempted theft of household property.
7. Theft or attempted theft of money or other personal property (not household property).
8. Vandalism occurs if property is damaged but not taken.

Incidents which involved the commission of several different criminal acts appear in the tables only once, according to the most serious component of the event. Thus for example, if sexual assault, theft of money and vandalism all occurred at the same time, the incident would be classified in these tables as sexual assault. An incident would be classified as vandalism (least serious in the hierarchy) only if no other crime which is higher on the seriousness scale occurred at the same time.

The **Canadian Urban Victimization Survey Bulletin** is produced by the Communications Group, Ministry Secretariat, under the authority of the Solicitor General of Canada. It is available free from the Communications Group, Solicitor General Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario K1A 0P8.

Minister of Supply and Services Canada 1988

Cat. No. JS42-18/10-1988

Solliciteur général Canada
Secrétariat du Ministère

Solicitor General Canada
Ministry Secretariat

Canada

LE SONDAGE CANADIEN SUR LA VICTIMISATION EN MILIEU URBAIN

Victimisation multiple

Bulletin 10

Dernier numéro

VICTIMISATION MULTIPLE

Voici le dixième et le dernier d'une série de bulletins s'inspirant des résultats du Sondage canadien de 1982 sur la victimisation en milieu urbain (pour plus de précisions, voir l'annexe I). Le présent bulletin porte sur les cas où les répondants ont déclaré avoir été victimes d'actes criminels à plus d'une occasion.

Le crime est, en réalité, un fait relativement rare dans la vie des Canadiens. Les gens qui sont victimes d'actes criminels à plusieurs reprises sont ceux chez qui la victimisation est la moins susceptible d'être expliquée par le simple hasard. L'expérience de ces victimes porte à croire que certains ménages et certains individus possèdent des caractéristiques qui augmentent le risque de victimisation. On observe davantage chez les personnes qui ont été victimes à plusieurs reprises que chez celles qui ne l'ont été qu'une seule fois les caractéristiques, les circonstances et les situations qui augmentent le risque de victimisation. Par ailleurs, les conséquences de la victimisation multiple peuvent être extrêmement graves. La vie des personnes qui sont souvent ou constamment victimes de crimes peut être radicalement différente de celle des gens qui n'ont jamais été victimes ou qui ne l'ont été qu'une fois.

Ce phénomène de la victimisation multiple pose un ensemble de problèmes complexes en ce qui touche la mesure exacte du volume, du risque et de la répartition. En plus de résoudre ces problèmes, une attention spéciale portée au phénomène de la victimisation multiple permettra peut-être de dégager des conclusions importantes pour les intervenants qui travaillent auprès des victimes. Une meilleure compréhension de l'expérience complexe des victimes d'actes criminels répétés contribuera sensiblement à l'élaboration de politiques et de programmes efficaces de prévention du crime.

Évaluation du risque de victimisation

Les sondages sur la victimisation permettent de recueillir des renseignements sur les caractéristiques personnelles des victimes et des non-victimes de crimes, de même que sur les incidents de victimisation. Les réponses de l'échantillon de personnes interrogées dans le cadre du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain servent de base aux estimations faites pour l'ensemble de la population urbaine. Les données obtenues des répondants du Sondage dans chacune des sept agglomérations urbaines ont été pondérées de manière à être représentatives, d'une part, de l'expérience des ménages relativement à certains genres de crimes contre les biens domestiques et, d'autre part, de l'expérience des individus relativement à certains types de crimes à caractère personnel.

L'expérience de victimisation rapportée par un répondant du Sondage est consignée comme un ou plusieurs incidents distincts, qui sont classés en huit catégories de crimes : l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol d'un véhicule motorisé, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme (voir la définition des infractions à l'annexe 2). Les incidents comportant la perpétration de plusieurs actes criminels différents sont classés suivant le crime le plus grave. Lorsque le répondant a été victime cinq fois ou plus d'infractions très semblables, mais ne peut se rappeler les détails de chaque incident, on compte une «série d'incidents», et le répondant est interrogé sur l'incident le plus récent de la série.

Le degré de victimisation d'une population peut s'exprimer comme étant le taux d'incidents pour mille habitants. La première colonne du tableau 1 présente les résultats de ce calcul pour les infractions à caractère personnel pour mille personnes âgées de 16 ans et plus, et les infractions contre les biens domestiques pour mille ménages. Cette statistique peut se révéler très utile pour évaluer le volume de certaines catégories de crimes dans les villes du Canada, mais elle ne donne pas une idée juste de la proportion des personnes ou des ménages victimes d'actes criminels dans la population.

Le risque d'être victime d'un crime est le résultat du calcul qui figure dans la deuxième colonne du tableau 1 : le nombre, pour mille, des personnes

victimes d'un crime et des ménages victimes d'un crime. Ce «taux de victimisation» présente un tableau tout à fait différent de l'ampleur de la victimisation. Ainsi, bien qu'il y ait eu 141 infractions criminelles à caractère personnel pour mille personnes en 1981, on ne comptait que 115 victimes de ces crimes pour mille personnes.

Le fait que le taux de victimisation soit inférieur à la proportion d'incidents tient à ce qu'on a compté plus d'une fois les répondants qui avaient été victimes à plus d'une occasion. Cependant, le taux de victimisation se fonde exclusivement sur la distinction entre les victimes et les non-victimes, sans tenir compte de la fréquence variable de la victimisation parmi les personnes ayant été victimes. Le graphique 1 présente une ventilation des ménages et des personnes de 16 ans et plus; il permet de voir la proportion des personnes qui n'ont été victimes d'aucun crime au cours de l'année visée par le sondage, la proportion de celles qui n'ont été touchées qu'une seule fois et la proportion de celles qui ont été victimes de plusieurs incidents indépendants, soit d'une série d'incidents. Plus du quart des ménages ont été touchés par des crimes contre les biens domestiques et, parmi ces ménages, le tiers l'ont été plus d'une fois au cours de l'année visée par le Sondage. De tous les individus âgés de 16 ans et plus, 12 % ont été victimes d'infractions à caractère personnel, et le quart de ces victimes l'ont été à plus d'une occasion.

GRAPHIQUE 1

VICTIMISATION DES MÉNAGES

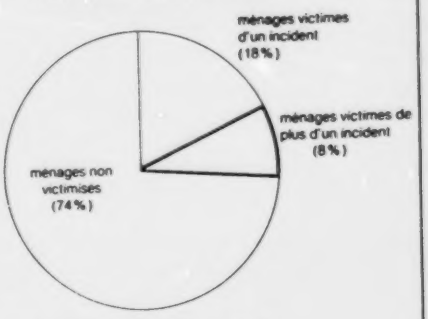

VICTIMISATION PERSONNELLE

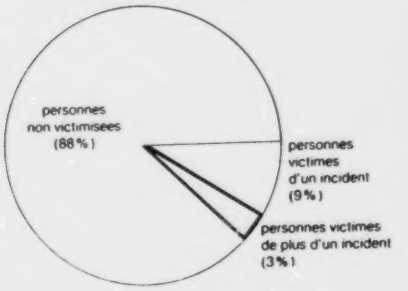

Tableau 1

Différentes mesures de la victimisation — Sept villes

Type d'incident à caractère personnel	Incidents[1] pour 1 000 personnes de 16 ans et plus	Victimes pour 1 000 personnes de 16 ans et plus
Vol de biens personnels	70	63
Voies de fait	57	53
Vol qualifié	10	10
Agression sexuelle	4	3
Total des infractions à caractère personnel	141	115

Type d'incident contre les biens domestiques	Incidents[1] pour 1 000 ménages	Victimes pour 1 000 ménages
Vol de biens domestiques	172	140
Introduction par effraction	94	80
Vandalisme	88	75
Vol de véhicules motorisés	17	15
Total des infractions contre les biens domestiques	369	256

[1] Une série d'incidents de même nature compte pour un incident.

Victimisation multiple des ménages

Les ménages qui ont été touchés par des infractions plus d'une fois ont été victimes soit du même genre d'infraction à plusieurs reprises, soit de genres d'infractions tout à fait différents, à des occasions différentes. On peut donc parler de «victimisation répétée» ou de «victimisation multiforme». La victimisation multiple peut correspondre soit à l'une, soit à l'autre de ces réalités, soit aux deux.

Victimisation répétée : Le tableau 2 permet de comparer les taux d'ensemble de victimisation des ménages et les taux de victimisation répétée des ménages. Ces statistiques révèlent que, dans tous les cas, le risque d'être victime à nouveau d'un crime donné est considérablement plus élevé pour les ménages déjà touchés par ce crime que pour l'ensemble des ménages. Par exemple, alors que 14 % des ménages ont été victimes au moins une fois d'un vol de biens domestiques, près de 19 % des ménages déjà victimes de cette infraction ont été touchés par au moins un autre incident de même nature. Cette constatation porte à croire que certains ménages ont des caractéristiques qui les rendent plus vulnérables à certains genres de crime. Il ne fait aucun doute que le taux de victimisation répétée

serait plus élevé si la période visée par le Sondage excédait douze mois.

Ce risque de victimisation répétée s'accroît à mesure que le risque de victimisation pour l'ensemble des ménages diminue. Par exemple, le taux de victimisation répétée est de 40 % supérieur au taux général de victimisation dans le cas du crime relativement fréquent de vol de biens domestiques; en revanche, dans le cas de l'infraction beaucoup plus rare du vol d'un véhicule motorisé, le taux de victimisation répétée est cinq fois plus élevé que le taux de victimisation d'ensemble.

Victimisation multiforme : Les ménages touchés par des crimes à plus d'une occasion peuvent avoir été victimes de plusieurs types de crimes contre les biens. Le tableau 3 présente le risque, pour les ménages victimes de chacune des infractions indiquées, d'avoir été également victimes, au moins une fois, d'autres genres de crimes[1].

Dans tous les cas, les ménages victimes d'un crime quelconque étaient plus susceptibles que l'ensemble des ménages d'avoir également été touchés par d'autres types de crimes. Un des exemples les plus nets est le risque plus prononcé, pour les ménages ayant subi un vol de véhicule motorisé, d'être victimes de tous les autres crimes. En ce qui concerne le vol d'un véhicule motorisé, un ménage qui en avait déjà été victime était environ deux fois plus susceptible que l'ensemble des ménages d'être victime d'une autre infraction de n'importe quel type.

Comme on pouvait s'y attendre, l'autre crime qui frappait le plus souvent les victimes d'introduction par effraction, de vandalisme et de vol de véhicules motorisés, était le vol de biens domestiques, qui était aussi l'infraction la plus fréquente pour l'ensemble des ménages. Inversement, le vol de véhicules motorisés était l'infraction que l'on retrouvait le moins souvent dans toutes les combinaisons de crimes.

[1] Ces statistiques ne supposent pas une suite d'actes criminels : les incidents correspondant à différents genres de crimes peuvent s'être produits dans le ménage n'importe quand au cours des douze mois visés par l'enquête et avoir été séparés par des intervalles variables. Ces incidents correspondent à des événements tout à fait distincts et non aux différents éléments d'un même incident.

Tableau 2

Risques de victimisation répétée des ménages — Sept villes

Type d'incident	Taux de victimisation pour 1 000 ménages	Taux de victimisation répétée pour 1 000 ménages
Vol de biens domestiques	140	189
Introduction par effraction	80	146
Vandalisme	75	144
Vol de véhicules motorisés	15	75

Tableau 3

Risques de victimisation multiforme des ménages

Taux pour 1 000 ménages

Type d'incident	Tous les ménages	Ménages également victimes de : Vol de biens domestiques	Introduction par effraction	Vandalisme	Vol de véhicules motorisés
Vol de biens domestiques	140	—	241	286	296
Introduction par effraction	80	137	—	138	174
Vandalisme	75	154	131	—	159
Vol de véhicules motorisés	15	33	34	33	—

Tout comme dans les cas de victimisation répétée, les plus petits groupes de victimes, touchés par les crimes les moins fréquents, ont tendance à compter une plus grande proportion de victimes de plusieurs infractions. Pour les victimes de vol de véhicules motorisés, le risque d'être également victimes d'une autre infraction était plus élevé que pour n'importe quelle autre catégorie de victimes. Cette constatation porte à croire que les crimes les moins courants ne sont pas des expériences isolées de ménages par ailleurs victimes d'aucun autre crime, mais plutôt les expériences moins fréquentes de ménages plus touchés par la criminalité.

Victimisation multiple des personnes

La fréquence de la victimisation multiple, dans le cas des crimes à caractère personnel, peut être illustrée de façon analogue. Une bonne partie des tendances qui se dégagent de l'examen de la victimisation multiple parmi les ménages se retrouvent dans l'expérience des victimes de crimes à caractère personnel.

Victimisation répétée : Même si les crimes à caractère personnel étaient beaucoup moins fréquents que les crimes contre les biens des ménages, leurs victimes, comme les victimes des crimes contre les biens des ménages, étaient plus susceptibles que l'ensemble de la population d'être de nouveau victimes. Le tableau 4 permet de comparer le risque d'être victime d'un crime donné au risque d'en être à nouveau victime, pour chaque genre de crime à caractère personnel.

Comme dans le cas des ménages, plus le crime est rare, plus le taux de victimisation répétée est grand par rapport au taux de victimisation général. Même si les victimes de vol de biens personnels risquaient presque deux fois plus que l'ensemble de la population d'être victimes de nouveau de cette infraction, la fréquence de la victimisa-

tion répétée était plus frappante dans le cas des crimes violents contre la personne : voies de fait, vol qualifié et agression sexuelle. Les risques d'être de nouveau victimes du même acte criminel sont quatre fois plus élevés pour les victimes de voies de fait, neuf fois plus élevés pour les victimes de vol qualifié et peut-être jusqu'à trente-cinq fois plus élevés pour les victimes d'agression sexuelle, que pour l'ensemble de la population.

Le fait que les taux de victimisation répétée sont tellement plus élevés que le risque, pour l'ensemble de la population, d'être victime de ces crimes de violence permet de croire qu'il y a des facteurs importants qui contribuent à la victimisation et qui exposent certaines personnes au risque d'être de nouveau victimes d'un acte criminel. Malgré la rareté relative de la criminalité violente dans l'ensemble de la société, cette fréquence assez élevée de la victimisation répétée mérite une attention spéciale de la part des intervenants et des initiateurs de programmes qui travaillent auprès des victimes de crimes violents ou s'occupent de la prévention du crime.

Victimisation multiforme : Tout comme les ménages, beaucoup de victimes de crimes à caractère personnel ont aussi été victimes, au moins une fois, d'un autre genre de crime à caractère personnel au cours des douze mois visés. Le tableau 5 présente les risques, pour chaque catégorie de victimes, de subir également d'autres crimes à caractère personnel. Les taux pour l'ensemble de la population sont donnés à titre comparatif.

Il ressort de ce tableau que les victimes de crimes à caractère personnel étaient plus susceptibles que l'ensemble de la population d'avoir été victimes d'au moins une autre infraction à caractère personnel. Par exemple, alors que seulement 5 % de l'ensemble des personnes ont été victimes de voies de fait, plus de 30 % des victimes de vol qualifié ont également été victimes de voies de fait.

D'une façon générale, les victimes de crimes à caractère personnel risquent elles aussi d'être davantage victimes de différents crimes que l'ensemble de la population, mais bien des fois plus que ce que l'on a constaté dans le cas des ménages. Même si aucune catégorie de victimes de crimes contre les biens domestiques n'a enregistré un taux supérieur à deux fois et demie le taux général de victimisation, toutes les catégories de victimes de crimes à caractère personnel ont enregistré un taux de victimisation de plus de deux fois et demie le taux général, pour chacun des autres types de crimes à caractère personnel.

La proportion des victimes d'une catégorie d'infractions ayant été victimes d'au moins une autre infraction à caractère personnel a tendance à augmenter proportionnellement à la gravité de l'infraction. L'agression sexuelle est considérée comme la plus grave — et elle est la moins fréquente — des infractions à caractère personnel visées par le Sondage. Mais, parmi le nombre relativement petit des victimes d'agression sexuelle, 23 % ont également été victimes de vol de biens personnels (ce qui équivaut à près de quatre fois le risque pour l'ensemble de la population), et 23 % ont également été victimes de voies de fait (près de cinq fois le risque pour l'ensemble de la population). La proportion des victimes d'agression sexuelle ayant également été victimes d'un vol qualifié est peut-être sept fois plus grande que la proportion des victimes de vol qualifié dans l'ensemble de la population.

Cette tendance de victimisation multiforme parmi les victimes d'infractions à caractère personnel concorde avec les observations faites au sujet des ménages victimes de différentes infractions. Certains crimes, particulièrement les plus graves et violents, ne sont peut-être pas des phénomènes isolés, des événements subis par des personnes par ailleurs épargnées par le crime, mais plutôt le propre de quelques personnes qui se retrouvent très souvent dans la position de victimes.

Tableau 4

Risques de victimisation répétée des personnes

Sept villes

Type d'incident	Taux de victimisation pour 1 000 personnes de 16 ans et plus	Taux de victimisation répétée pour 1 000 personnes
Vol de biens personnels	63	115
Voies de fait	53	212
Vol qualifié	10	90
Agression sexuelle	3	105*

* Le nombre réel de cas étant faible (11 à 20), la prudence s'impose dans l'interprétation de ce taux.

Tableau 5

Risques de victimisation multiforme des personnes

Taux pour 1 000 personnes de 16 ans et plus

Type d'incident	Toutes les personnes de 16 ans et plus	Personnes également victimes de : Vol de biens personnels	Voies de fait	Vol qualifié	Agression sexuelle
Vol de biens personnels	63	—	167	194	231
Voies de fait	53	140	—	307	234
Vol qualifié	10	31	58	—	77*
Agression sexuelle	3	13	15	30*	—

* Le nombre réel de cas étant faible (11 à 20), la prudence s'impose dans l'interprétation de ce taux.

Victimes de voies de fait multiples

Les voies de fait constituent une infraction pour laquelle le Sondage a permis de recueillir un nombre de cas de victimisation répétée suffisant pour pouvoir explorer les caractéristiques des personnes qui ont été victimes et des incidents en cause. Plus de 5 % des personnes interrogées ont été victimes de voies de fait, et 21 % de ces victimes l'ont été plus d'une fois. Ces victimes d'agressions répétées représentent 60 % de toutes les victimes de voies de fait, si on compte séparément les incidents en série. À elles seules, les voies de fait en série, subies par 6 % des victimes, représentent 39 % des incidents de voies de fait, si l'on compte chaque incident séparément.

Les données recueillies grâce au Sondage viennent confirmer certaines croyances répandues au sujet des victimes de voies de fait, particulièrement en ce qui concerne leur profession. Les agents d'exécution de la loi et les autres travailleurs chargés du maintien de l'ordre public et de la protection de la population sont peut-être exposés à des risques de voies de fait dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, moins de 1 % des répondants travaillaient dans les services de protection (ou encore cherchaient du travail dans ce domaine et y avaient exercé leur plus récent emploi), mais les personnes engagées dans ces professions représentaient 2 % des victimes d'un incident de voies de fait et 7 % des victimes d'incidents multiples de voies de fait. Dix-huit pour cent d'entre elles avaient été victimes de voies de fait au cours des douze mois visés (ce qui équivaut à plus du triple du taux de voies de fait dans l'ensemble de la population), et 10 % ont déclaré l'avoir été à plus d'une occasion.

La violence familiale est un problème qui préoccupe particulièrement les milieux de la justice pénale et le public. Elle se caractérise souvent par des actes de violence répétés ou par un état continuel de victimisation qu'on peut assimiler à des incidents en série. Pour les besoins de la présente analyse, on entend par violence familiale ou voies de fait contre un membre de la famille les cas où l'agresseur est le conjoint ou l'ex-conjoint de la victime, ou un autre membre de sa famille. Moins de 4 % des victimes d'un seul incident de voies de fait ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint, leur ex-conjoint ou un autre membre de leur famille; en revanche, parmi les victimes de voies de fait répétées, 10 % ont dit que l'agresseur était un membre de leur famille.

Le tableau 6 présente la fréquence des incidents parmi les victimes de violence familiale et les autres victimes de voies de fait (violence non familiale); les incidents en série sont comptés séparément. Le tiers des victimes de violence familiale ont subi des agressions plus d'une fois, comparativement au cinquième des autres victimes de voies de fait.

Les données recueillies grâce au Sondage confirment ce que bien des gens pensent de la violence familiale, soit que les femmes sont les cibles d'agressions répétées de la part d'un membre de leur famille. Trente-sept pour cent de l'ensemble des victimes de voies de fait et 35 % des victimes de voies de fait répétées étaient des femmes. Cependant, quand l'auteur des voies de fait était un membre de la famille, la proportion des femmes parmi les victimes grimpait à 77 % de l'ensemble. Dans 90 % des cas de voies de fait entre conjoints, 80 % des cas de voies de fait entre ex-conjoints et 55 % des cas de voies de fait infligées par un autre membre de la famille, les victimes étaient des femmes. Elles représentaient la presque totalité des actes répétés de violence familiale.

Les victimes de violence familiale sont souvent perçues comme des femmes au foyer ayant peu de contacts avec le monde extérieur. Cependant, d'après le Sondage, les femmes au foyer ne constituent pas la majorité des victimes de ce genre d'agression. Seulement le cinquième des femmes victimes d'un incident unique de violence familiale et le quart des femmes victimes d'incidents répétés étaient des femmes au foyer. Près de 60 % des femmes qui avaient été victimes une fois et la moitié de celles qui avaient été victimes plusieurs fois travaillaient à l'extérieur du foyer. Les autres étaient étudiantes, chômeuses ou retraitées.

Les caractéristiques démographiques de l'âge et de l'état matrimonial présentées au tableau 7 mettent en lumière d'autres différences entre les victimes de violence familiale et les autres victimes de voies de fait. Le petit nombre des cas de violence familiale, même lorsqu'on combine les victimes de sexe masculin et celles de sexe féminin, restreint quelque peu l'analyse, mais certaines tendances se dégagent néanmoins. La distinction qui existe entre les victimes de violence familiale et non familiale est beaucoup plus nette que celle qui existe entre les victimes d'un et de plusieurs incidents de voies de fait. La plupart des victimes de violence non familiale, hommes ou femmes, étaient âgées de 18 à 39 ans, qu'elles aient subi des voies de fait une fois ou à plusieurs reprises. Les victimes de violence familiale, pour leur part, étaient dans l'ensemble plus âgées : 35 % étaient dans la trentaine, 22 % étaient âgées de 25 à 29 ans, et il y en avait relativement peu de moins de 25 ans.

Tableau 6

Fréquence des voies de fait — Sept villes

Nombre d'incidents[1]	Victimes de violence non familiale	Victimes de violence familiale	
		Violence familiale seulement	Violence non familiale aussi
	Pourcentage		
1	80	66	10
2 à 5	16	20	6
6 et plus	4	15	
Total	100	100	16[2]

[1] Chaque incident d'une série est compté séparément.
[2] Proportion des victimes de violence familiale qui ont signalé avoir été également victimes de violence de la part d'agresseurs sans lien de parenté avec elles.

Plus de 60 % des hommes et 55 % des femmes victimes de violence non familiale étaient célibataires, ce qui contraste nettement avec la situation des victimes de violence familiale : six sur dix étaient soit mariées, soit séparées (se répartissant entre ces deux catégories en proportions égales), et le quart étaient célibataires. Les victimes d'un seul acte de violence familiale étaient plus susceptibles que les victimes d'agressions répétées de dire qu'elles étaient célibataires.

Les caractéristiques des cas de voies de fait, notamment le lieu, le pourcentage de cas signalés à la police et les blessures infligées à la victime, révèlent encore plus clairement les différences entre les voies de fait qui relèvent de la violence familiale et les autres. Le tableau 8 montre le lieu où les voies de fait ont été commises. La plupart des voies de fait commises par des personnes inconnues de la victime se sont produites dans des lieux publics; peu ont été perpétrées dans un domicile. Par ailleurs, la plupart des voies de fait commises par une connaissance de la victime, mais non un membre de sa famille, se sont aussi produites dans des lieux publics; cependant, elles étaient plus susceptibles que les agressions commises par des inconnus de se produire dans un domicile.

Les voies de fait commises par un membre de la famille étaient beaucoup plus susceptibles que les voies de fait commises par un inconnu ou par une connaissance de s'être produites dans un domicile. Plus de la moitié (56 %) des actes uniques de violence familiale ont été commis au domicile de la victime, et 23 % ont été commis dans un autre domicile. Pas moins de 86 % des victimes d'actes de violence familiale répétés ont été agressées chez elles et près de 71 % l'ont été dans un autre domicile.

Les voies de fait commises chez la victime étaient plus susceptibles que les autres d'être signalées à la police (tableau 9). Dans le cas de la violence familiale, les voies de fait qui ne s'étaient produites qu'une fois étaient également plus susceptibles d'être signalées à la police que les agressions multiples.

Environ la moitié (48 %) des victimes de violence non familiale ont subi des blessures (tableau 10), alors que dans les cas de violence familiale, 65 % des victimes d'une agression unique et 83 % des victimes d'agressions répétées ont subi des blessures. Les victimes de violence non familiale ont eu besoin de soins médicaux dans un cas sur sept, tandis que dans les cas de violence familiale, les victimes d'une seule agression ont dû se faire soigner une fois sur quatre et les victimes d'agressions répétées, plus d'une fois sur trois.

Malgré le fait qu'elles couraient plus de danger que les autres victimes de voies de fait, les victimes de violence familiale n'étaient pas plus susceptibles de signaler les incidents à la police. Toutefois, les motifs invoqués par les victimes pour expliquer pourquoi l'incident n'avait pas été déclaré à la police étaient très différents, selon qu'il s'agissait d'actes de violence familiale ou de violence non familiale (tableau 11).

Alors que, dans les cas de violence non familiale, le quart des victimes estimaient qu'il s'agissait d'une affaire personnelle, dans les cas de violence familiale, cette proportion grimpait à 54 %, parmi les victimes d'agressions uniques, et à 59 %, parmi les victimes d'agressions répétées. Par ailleurs, si la plupart des victimes de violence non familiale (64 %) ont affirmé que l'incident n'était pas assez grave pour être signalé à la police, les victimes de violence familiale ont été deux fois moins nombreuses à donner cette raison.

La crainte de représailles de la part de l'agresseur a été invoquée pour expliquer la non-déclaration de l'incident à la police dans 10 % des cas de violence non familiale; par contre, 22 % des victimes d'un acte de violence familiale et 52 % des victimes d'actes de violence familiale répétés ont donné cette raison. Les victimes de violence familiale étaient également

Tableau 7

Âge et état matrimonial des victimes de voies de fait — Sept villes

	Victimes de violence non familiale				Victimes de violence familiale		
	Hommes		Femmes				
Âge	Un incident	Plus d'un incident	Un incident	Plus d'un incident	Un incident	Plus d'un incident[1]	Total
	Pourcentage						
16-17	11	8	10	11	..	..	..
18-20	18	23	25	22	..	..	13*
21-24	22	26	19	24	8*	13*	10
25-29	20	19	15	16	25	16*	22
30-39	16	18	17	14	35	33	35
40-49	7	4	7	9*	10*	..	10*
50 ans et plus	7	2*	7	..	..	..	..
Total	100	100	100	100	100	100	100
État matrimonial							
Célibataires	62	66	55	55	27	19*	24
Mariées	32	28	32	26	29	34*	31
Séparées	3	3*	4	5*	30	32	30
Divorcées	2	3	7	13	13	16*	14
Total	100	100	100	100	100	100	100

[1] Au moins un des incidents relevait de la violence familiale.
* Le nombre réel de cas étant faible (11 à 20), la prudence s'impose dans l'interprétation de cette proportion.
.. Le nombre réel de cas était trop faible pour permettre d'établir des estimations statistiquement fiables.

plus susceptibles que les autres victimes de voies de fait de vouloir protéger l'agresseur. Cette raison a été citée par 42 % des victimes d'actes uniques de violence familiale, 39 % des victimes d'actes répétés de violence familiale et 14 % des victimes de violence non familiale.

Bien que ce motif ait été invoqué beaucoup moins souvent, les victimes d'actes répétés de violence familiale étaient plus susceptibles que les autres catégories de victimes de voies de fait de taire l'incident à la police parce qu'elles appréhendaient une attitude négative de la part de la police et des tribunaux. Ce fait, de même que l'opinion répandue parmi les victimes que la police ne pouvait rien faire, montrent que les gens jugent le système de justice pénale incapable de réagir efficacement au problème de la violence familiale.

On peut résumer ainsi les résultats du Sondage en ce qui concerne les victimes de voies de fait :

- Les victimes de violence non familiale sont généralement des jeunes hommes chômeurs qui ont été agressés ou menacés dans un lieu public et n'ont subi aucune blessure. Ils ne signalent pas l'incident à la police, estimant que l'affaire n'est pas assez grave ou que la police ne pourra rien y faire.
- Les victimes de violence familiale — particulièrement les victimes d'agressions répétées — sont généralement des femmes mariées ou séparées, dans la trentaine, qui travaillent à l'extérieur du foyer, ont été agressées à leur propre domicile et ont subi des blessures. Malgré cela, elles signalent peu les incidents à la police parce qu'elles estiment qu'il s'agit d'une affaire personnelle et parce que leur agresseur les a menacées de représailles.

La dissemblance de ces profils de victimes fait ressortir la nécessité d'envisager des interventions très différentes pour les diverses catégories de victimes de voies de fait. Des études plus approfondies sur les caractéristiques des victimes d'autres infractions criminelles uniques ou répétées mettraient peut-être en lumière des différences tout aussi importantes, mais moins connues, entre les victimes, qui faciliteraient l'élaboration de programmes de prévention du crime et d'aide aux victimes.

Tableau 8

Lieu où ont été commises les voies de fait — Sept villes

Lieu	Victimes de violence non familiale		Victimes de violence familiale	
	Par un inconnu	Par une connaissance	Un incident	Plus d'un incident[1]
	Pourcentage			
Domicile de la victime	4	17	56	86
Autre domicile	6	19	23	7*
Débit de boissons	11	8	—	—
Lieu de travail	11	15	6	—
Autre lieu public	54	28	11	**
Total	100	100	100	100

Les incidents en série sont comptés une seule fois, mais figurent dans les statistiques sous «plus d'un incident».

[1] Seuls les incidents de violence familiale sont inclus. Les victimes de plus d'un incident de violence familiale sont celles qui ont subi au moins une série d'incidents de voies de fait ou plusieurs incidents isolés, de la part d'un membre de leur famille ou de leur conjoint.

* Le nombre réel de cas étant faible (11 à 20), la prudence s'impose dans l'interprétation de cette proportion.

** Le nombre réel de cas était trop faible pour permettre d'établir des estimations statistiquement fiables.

Tableau 9

Proportion des voies de fait signalées à la police, selon le lieu — Sept villes

Lieu	Victimes de violence non familiale		Victimes de violence familiale	
	Par un inconnu	Par une connaissance	Un incident	Plus d'un incident[1]
	Pourcentage			
Domicile de la victime	74	45	51	38
Autre domicile	54	43	21	**
Débit de boissons	20	20	**	**
Lieu de travail	57	33	**	**
Autre lieu public	32	35	**	**
Total	37	37	40	34

Les incidents en série sont comptés une seule fois, mais figurent dans les statistiques sous «plus d'un incident».

[1] Seuls les incidents de violence familiale sont inclus. Les victimes de plus d'un incident de violence familiale sont celles qui ont subi au moins une série d'incidents de voies de fait ou plusieurs incidents isolés, de la part d'un membre de leur famille ou de leur conjoint.

* Le nombre réel de cas étant faible (11 à 20), la prudence s'impose dans l'interprétation de cette proportion.

** Le nombre réel de cas était trop faible pour permettre d'établir des estimations statistiquement fiables.

Résumé et conclusions

La victimisation multiple peut se définir comme le fait d'avoir été victime de crimes à plus d'une occasion, qu'il s'agisse du même crime répété ou de crimes différents. Le tiers des victimes d'infractions contre les biens domestiques ont signalé avoir été touchées plus d'une fois par ce genre d'infractions. Quant aux victimes de crimes à caractère personnel, le quart d'entre elles en ont subi plus d'un au cours de la période de douze mois visée.

Selon les données du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, les ménages et les personnes qui sont victimes d'un crime risquent davantage d'être de nouveau la cible du même genre de crime que l'ensemble de la population. La victimisation répétée était la plus prononcée parmi les ménages et les personnes qui avaient été victimes des infractions les moins courantes et, dans le cas des infractions à caractère personnel, les plus graves.

Les victimes de n'importe quel genre d'infraction contre les biens domestiques et contre la personne étaient également plus susceptibles d'être victimes d'autres types d'infractions que l'ensemble de la population. Ce risque accru de victimisation était plus accentué parmi les victimes de crimes à caractère personnel que parmi les victimes de crimes contre les biens domestiques.

La comparaison des victimes de violence familiale et de violence non familiale met en lumière la nature très différente de ces deux types de voies de fait. Les dissemblances entre les incidents et entre les profils des victimes révèlent qu'il n'y a souvent pas plus de ressemblance, sur le plan des circonstances et des conséquences, entre les actes de violence familiale et les actes de violence non familiale qu'entre n'importe quelle autre infraction à caractère personnel.

Le phénomène de la victimisation multiple présente un défi important en ce qui a trait à l'élaboration de politiques et de programmes visant à prévenir la victimisation chronique et à répondre aux besoins de cette catégorie de victimes. La victimisation répétée et multiforme fait qu'un nombre relativement petit de victimes subit un nombre disproportionné d'actes criminels.

Cette «concentration» de la victimisation permet aux personnes chargées de concevoir des stratégies de prévention

Tableau 10

Blessures résultant des voies de fait — Sept villes

	Victimes de violence non familiale	Victimes de violence familiale	
Blessures		**Un incident**	**Plus d'un incident[1]**
		Pourcentage	
Pas de blessures	52	34	17*
Blessures, pas de soins médicaux	34	42	48
Blessures, soins médicaux	14	23	35

Les incidents en série sont comptés une seule fois, mais figurent dans les statistiques sous «plus d'un incident».
[1] Seuls les incidents de violence familiale sont inclus.
* Le nombre réel de cas étant faible (11 à 20), la prudence s'impose dans l'interprétation de cette proportion.

Tableau 11

Raisons données pour n'avoir pas signalé les incidents à la police — Sept villes

	Victimes de violence non familiale	Victimes de violence familiale	
		Un incident	**Plus d'un incident[1]**
		Pourcentage	
Pas assez grave	64	30	31
La police ne pouvait rien faire	52	41	46
Rien de volé	29	10	17*
Affaire personnelle	27	54	59
Dérangement	26	**	**
Pour protéger l'agresseur	14	42	39
Attitude négative de la police ou des tribunaux	12	10*	17
Crainte de représailles	10	22	52
Cas signalé à une autre autorité	7	**	**

La somme des pourcentages des différentes colonnes n'équivaut pas à 100 %, parce que les victimes pouvaient donner plus d'une raison. Les incidents en série sont comptés une seule fois, mais figurent dans les statistiques sous «plus d'un incident».
[1] Seuls les incidents de violence familiale sont inclus.
* Le nombre réel de cas étant faible (11 à 20), la prudence s'impose dans l'interprétation de cette proportion.
** Le nombre réel de cas était trop faible pour permettre d'établir des estimations statistiquement fiables.

du crime de concentrer leurs ressources limitées sur une population relativement petite, mais très victimisée. Des programmes raisonnablement efficaces s'adressant aux personnes peu nombreuses qui sont très exposées au crime, pourraient avoir un effet marqué sur les causes et les conséquences de la victimisation dans certains secteurs de la société canadienne.

Fin de la série

Le bulletin n° 10 est le dernier bulletin de la série établie à partir des résultats du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain.

Les sondages en matière de victimisation sont conçus pour compléter les données «officielles» sur la criminalité tirées des dossiers de police et de cour. Ainsi, le SCVMU a pu nous fournir, par rapport aux sources traditionnelles, une autre perspective de la nature complexe et des conséquences du crime. Et cette perspective a quelque peu élucidé pour les Canadiens les différences au niveau des risques de victimisation, le degré de communication de certains crimes à la police, les conséquences physiques, émotionnelles et financières de la victimisation ainsi que les perceptions du crime et du système de justice pénale par le public. Le Ministère espère que cette nouvelle sensibilisation a déjà aidé — et continuera d'aider — la police, les gouvernements et les groupes d'assistance aux victimes de crimes à assurer à ces dernières un traitement juste et efficace.

Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain

Bulletin n° 1	Les victimes d'actes criminels
Bulletin n° 2	Crimes signalés et non signalés
Bulletin n° 3	La prévention du crime: prise de conscience et pratique
Bulletin n° 4	Les femmes victimes d'actes criminels
Bulletin n° 5	Les coûts du crime pour les victimes
Bulletin n° 6	La victimisation des personnes âgées au Canada
Bulletin n° 7	Les crimes contre les biens domestiques
Bulletin n° 8	Caractéristiques du crime avec violence
Bulletin n° 9	Caractéristiques du crime contre les biens
Bulletin n° 10	Victimisation multiple

Annexe 1

À propos du Sondage sur la victimisation

Au début de 1982, le ministère du Solliciteur général, avec l'aide de Statistique Canada, a effectué un sondage sur la victimisation dans sept grands centres urbains: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et St. John's. On a demandé à 61 000 résidants de ces villes, âgés de 16 ans et plus qui formaient un échantillon aléatoire, comment ils percevaient la criminalité et le système de justice pénale, s'ils avaient été touchés personnellement par certains crimes et quelles répercussions les actes criminels ont eues sur eux.

En raison de la faible fréquence, au cours d'une année donnée, de certains types d'actes criminels, on a besoin de très grands échantillons afin de pouvoir «saisir» un nombre suffisant de cas qui soient statistiquement représentatifs de tous les cas réels dans la collectivité à l'étude. La taille des échantillons allait de 6 910 personnes dans une ville à 9 563 dans une autre, et plus de 61 000 entrevues par téléphone ont été menées par les représentants de Statistique Canada. On a eu recours à des entrevues téléphoniques parce que les coûts d'un sondage aussi étendu auraient été prohibitifs si l'on avait appliqué les méthodes d'entrevue directe. Des prétests effectués avec soin à Edmonton, Hamilton et dans la région métropolitaine de Vancouver ont montré qu'il était possible d'obtenir des données fiables au moyen des entrevues téléphoniques.

Afin de maximiser la fiabilité des souvenirs évoqués, on a demandé aux répondants de ne faire état que des incidents qui s'étaient produits entre le 1er janvier et le 31 décembre 1981. D'après les résultats de ces entrevues, des estimations statistiques ont été établies pour l'ensemble des résidants âgés d'au moins 16 ans dans les sept villes. Ce sont ces estimations statistiques qui sont citées tout au long du présent bulletin.

Les sondages sur la victimisation fournissent des renseignements concernant non pas toutes les catégories de crimes, mais la plupart de celles qui préoccupent le plus le grand public. Certains crimes, comme le meurtre ou l'enlèvement, ne peuvent être exposés au moyen de techniques de sondage et se trouvent donc exclus. On a aussi exclu de ce sondage les crimes «sans victime» et les infractions contre les établissements commerciaux.

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme.

Annexe 2

Définitions et limitations

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme. Ces infractions sont classées par ordre de gravité.

1. L'agression sexuelle comprend le viol, la tentative de viol, l'attentat à la pudeur et la tentative d'attentat à la pudeur, et est considérée comme l'infraction la plus grave.
2. Le vol qualifié survient lorsqu'un objet est emporté alors que l'infracteur est muni d'une arme, ou lorsqu'il y a, en même temps, menace ou agression. On tient pour acquis que la présence d'une arme constitue une menace. Cette catégorie d'infractions comprend également les tentatives de vol qualifié.
3. Les voies de fait impliquent la présence d'une arme ou encore une agression ou une menace. Ces incidents peuvent aller des menaces verbales formulées face à face aux agressions causant des blessures graves.
4. Une introduction par effraction se produit lorsqu'une personne entre dans un logement sans en avoir le droit. «Sans en avoir le droit» établit une distinction, par exemple, entre la personne qui travaille dans un logement avec la permission du propriétaire et y vole un objet, et celle qui pénètre illégalement dans le logement afin d'y prendre des biens. Dans ce dernier cas, il s'agirait d'une introduction par effraction, ce qui comprend aussi une tentative d'introduction dans un logement s'il y a des signes de recours à la force ou si l'on sait comment la personne a tenté d'y pénétrer.
5. Le vol de véhicules motorisés comprend le vol ou la tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette ou d'un autre véhicule motorisé.
6. Le vol ou la tentative de vol de biens domestiques.
7. Le vol ou la tentative de vol d'argent ou d'autres bien personnels (qui ne sont pas des biens domestiques).
8. Il y a vandalisme lorsque les biens sont endommagés sans être volés.

Les incidents où il y a perpétration de plusieurs actes criminels différents ne figurent aux tableaux qu'une seule fois, suivant l'infraction la plus grave. Ainsi, s'il y a eu simultanément agression sexuelle, vol d'argent et vandalisme, l'incident sera classé comme un acte d'agression sexuelle. Un incident sera classé comme un acte de vandalisme (soit l'infraction la moins grave selon l'ordre de gravité) seulement si aucun crime estimé plus grave n'a été commis en même temps.

Le Bulletin **Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain** est publié par le Groupe des communications, Secrétariat du Ministère, avec l'autorisation du Solliciteur général du Canada. On peut l'obtenir gratuitement du Groupe des communications, Solliciteur général Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8

Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

N° de cat. JS42-18/10-1988

ISBN 0-662-56294-1